

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
6 mois, —	10 » — 13 »
3 mois, —	5 25 — 7 50

Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois seront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés par une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	—
9 — 04 — — Omnibus.	—
2 — 21 — — soir, Omnibus.	—
4 — 13 — — Express.	—
7 — 13 — — Omnibus.	—

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	—
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	—
9 — 50 — — Express.	—
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.	—
5 — 52 — — soir, Omnibus.	—
9 — 59 — — Poste.	—

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les journaux italiens sont remplis de dépêches où éclatent les manifestations de la joie plus vive. Les proclamations de la municipalité de Vérone sont datées du 16 octobre, premier jour de la liberté. Le sénateur Giulio Casati, duc de la Verdura, a été nommé commissaire pour administrer la ville et la province de Vérone.

À Venise, le drapeau italien flotte aux grands mâts de la place Saint-Marc. Le peuple s'agglomère devant les mâts; les Autrichiens, pour éviter d'inutiles collisions, se retirent de nuit. Le roi est attendu à Venise, où il passera, dans une dizaine de jours. Les casernes sont pleines à recevoir les troupes.

Pour l'arrivée de la cour, on prépare des banquets d'un modèle ravissant. Un banquet sera offert aux officiers dans le théâtre de la Fenice. Les sous-officiers seront également conviés au théâtre Malibran.

Quelques paroles acrimonieuses se mêlent encore çà et là aux élans d'enthousiasme de la presse italienne, mais elles sont étouffées par l'explosion de la joie publique.

La Gazette officielle du 19 publie le rapport du président du conseil au roi d'Italie relativement au plébiscite des provinces vénitiennes. L'espace nous manque pour reproduire ce document.

L'Italie assure qu'il a été décidé en conseil des ministres que la Chambre actuelle serait réunie en y adjoignant les députés des provinces vénitiennes.

Les préoccupations de la paix n'empêchent

pas le royaume d'Italie de s'occuper de questions relatives aux engins de défense nationale. Le ministre de la guerre prépare la réduction des fusils de l'armée conformément au système à aiguille. La commission d'enquête sur le matériel de la marine partira probablement mardi pour Gènes, Naples, Venise.

La Gazette officielle, de Florence, publie des décrets royaux accordant des médailles de la valeur militaire, en or, aux drapeaux des municipalités de Venise et de Vicence, pour les faits de 1848 et 1849.

La Gazette publie aussi des dépêches de plusieurs villes de Vénétie constatant l'empressement avec lequel les habitants des villes et des campagnes ont voté le plébiscite. Le clergé a partout participé chaleureusement au vote.

L'autorité administrative à Venise a été remise aux commissaires royaux. On a procédé à une organisation provisoire.

En vue des élections politiques, la Vénétie est répartie en 50 collèges électoraux qui varient, quant à la population, entre 62,000 habitants et 45,000.

C'est à Turin que le roi Victor-Emmanuel recevra la députation vénitienne qui lui apportera le résultat du vote sur le plébiscite. Les officiers supérieurs composant la maison du roi, qui avaient l'ordre de se rendre à Padoue pour le 23, sont rappelés à Turin pour le 24. La députation sera présidée par le baron Tecchio, un des hommes les plus importants du Piémont.

Le général Revel ayant annoncé au roi d'Italie que le drapeau italien flottait aux mâts de Saint-Marc, a reçu immédiatement le télégramme suivant :

Au général Revel, à Venise.

Mille grâces, général: je suis heureux de voir réalisées aujourd'hui les aspirations de tant de siècles. L'Italie est une et libre. Sachent maintenant les Italiens la défendre et la conserver telle.

VICTOR-EMMANUEL.

D'après le *Nuovo Diritto*, les Français quitteront Rome le 4 décembre, et ils resteront en observation à Civita-Vecchia. Le fort Saint-Ange sera alors occupé par la légion d'Antibes.

Le *Times* assure que le gouvernement espagnol a l'intention de mettre une légion espagnole à la disposition du pape. D'après le journal de la Cité, la frégate le *Vulcano* serait déjà, depuis plusieurs jours, prête à partir pour Civita-Vecchia, et une autre frégate, la *Ville de Bilbao*, serait en route avec un convoi de troupes pour la même destination.

La conclusion de la paix entre la Prusse et la Saxe, annoncée par le journal officiel de Dresde, est relatée aussi par le Bulletin du *Moniteur*. Le traité a été signé le 21 dans la soirée.

Par suite de la convention militaire conclue entre la Prusse et la Saxe, l'armée saxonne commencera à évacuer, le 28 de ce mois, le territoire autrichien.

La Gazette de Carlsruhe annonce que sur la demande du roi de Prusse, le grand-duc de Bade a amnistié Oscar Becker, sous la condition qu'il quittera immédiatement le pays et ne séjournera pas sur le territoire d'un Etat allemand.

(Oscar Becker avait été condamné pour un attentat commis à Bade sur la personne du roi de Prusse).

À Berlin, on s'occupe à faire participer au contingent militaire les pays annexés. Dès 1867, la Prusse pourra mettre en ligne 150,000 hommes de plus, si une guerre nouvelle venait à éclater. On prépare une organisation nouvelle de la landwehr.

Au lieu de 116 bataillons de la landwehr existant actuellement, on en formerait 162, dont 2 seraient joints à chacun des 81 bataillons de la garde et de l'infanterie de ligne.

Le *Moniteur prussien* publie un arrêté du ministre de la guerre portant que, pour prévenir l'encombrement militaire, les aspirants officiers entrés au service après le 1^{er} juin ne pourront y être reçus.

L'Autriche n'a pas encore choisi son ministre plénipotentiaire pour la représenter en Italie. En attendant, elle vient de désigner M. de Bruck pour remplir auprès du gouvernement italien les fonctions de chargé d'affaires.

Il ne faut pas confondre ce personnage avec M. de Bruck, qui était ministre des finances à Vienne en 1859; on sait que ce dernier s'est donné la mort en 1860, à la suite de la guerre d'Italie.

FEUILLETON.

51

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

Au regard que le chasseur échangeait avec le comte, M. Des Torranches se tut.

— Laissez donc de côté les deux cousines et leurs inventions, reprit d'Hascher, et venez avec nous chez Rofins... un jour ou l'autre.

— Je suis bien bon pour vous répondre, mes diables! répartit avec gâté M. Des Torranches; n'en disons rien à l'avance à la dame des Sapins, et un beau jour allons-nous-en tous les trois chez Lucien Arnould.

— Jolie tabatière! fit d'Hascher en passant la main sur la boîte du vieux gentilhomme.

Le vieillard sourit, et Rude-aux-Côtes, encouragé par ce sourire, continua :

— Si nous allions après-demain chez Rofins? risqua-t-il encore.

— Après-demain c'est trop tôt! interrompit en battant en retraite le maître des Sapins.

— Et pourtant, reprit d'Hascher, qui sans trop rougir improvisait une invitation dont il n'était pas chargé, Mme Arnould espère un peu vous avoir pour convive après demain: je me suis engagé à vous le dire en venant inviter, de sa part, le maître de Trefieux. L'ours échappé a reparu vers le rez de Courboing, pour le chasser, rendez-vous est pris chez Lucien.

— Je suis trop vieux pour aller à la chasse, fit observer M. Des Torranches, un peu plus tard j'irai chez ces enfants.

— Bah! répliqua d'Hascher, ce n'est pas pour vous voir chasser que l'on vous attend; laissez donc aux Sapins votre carniassière; ou, si vous la prenez, mettez dedans un joli conte...

— Fourche! interrompit le vieillard en se défendant faiblement, si j'y allais, nous partirions ensemble.

— A cause de cette bête?

— Quoiqu'elle ne soit pas plus vilaine que Jaquerra, je n'aimerais pas beaucoup à la rencontrer...

tu passeras à tout hasard par les Sapins, mon diable; si Emile doit partir avec toi pour chez Rofins, je suivrai peut-être Emile.

Le chasseur se leva et se mit à parcourir la chambre avec entrain.

— Surtout ne chante pas, recommanda M. Des Torranches.

— Je chanterai quand je serai sur le chemin de Ris, répondit le chasseur.

— Couche ici; mes chiens, à chaque jappement, se jettent au bout de leurs chaînes, je crains pour toi, si tu t'en vas, la rencontre de quelque mauvaise bête.

— J'ai là, fit d'Hascher en touchant la poche de son pantalon, de quoi me défendre de la mauvaise bête qui, à cette heure, arrive chez vous.

— Quelle bête?

— Tout à l'heure, je vais vous la montrer, répondit le chasseur.

Le maître des Sapins regarda Rude-aux-Côtes comme on regarde un homme que l'on croit ivre, à cause de ses divagations. D'Hascher ivre en ce moment, c'était pour M. Des Torranches tout un échafaudage renversé... C'était même à ne pas croire à l'invitation de Mme Arnould.

Il allait de nouveau interroger le chasseur, mais entendant, à l'entrée du logis, un bruit de pas :

— Qui diable arrive chez moi à pareille heure? murmura-t-il.

— La bête dont nous parlons, répondit le chasseur.

— Es-tu fiolé? dit M. Des Torranches.

— Non.

— J'entends parler François, reprit le vieux gentilhomme, Des Brays doit être avec lui; si c'est un guet-apens pour me prendre un souper de plus, vous souperez chez Emile; en faisant du sabbat dans la maison vous me mettriez sur les bras la dame des Sapins.

Une servante ouvrit la porte et M. Des Torranches vit, à cette porte, le frère de l'écrivain; derrière lui un nommé Ratnot, usurier du pays, petit homme sec, nerveux, jaune de teint, qui laissait voir, dans son œil noir, la fourberie méchante de la race féline, et dans ses formes, lorsque ses membres s'agitaient, l'agilité du singe.

— Fourche! murmura M. Des Torranches, voilà un vilain visage!

Et il interrogea le regard de d'Hascher pour savoir ce que signifiait cette arrivée étrange.

Nous avons déjà annoncé la mise à la retraite du général Benedeck. Aujourd'hui la *Gazette de Vienne*, en confirmant cette nouvelle, nous apprend en même temps la mise à la retraite de deux autres généraux qui commandaient dans l'armée du Nord : Koenigstein et Krismanie.

Un assez grand mécontentement se manifeste en Hongrie, à cause de l'ajournement de la Diète qui sera probablement convoquée pour le milieu de décembre.

On mande de Trieste, le 21 octobre :

Le vapeur de guerre *Elisabeth* a reçu du ministère de la guerre l'ordre de se rendre immédiatement au Mexique.

Un télégramme de Bucharest, du 21 octobre, annonce que tous les consuls ont présenté officiellement au prince Charles leurs félicitations à l'occasion de sa reconnaissance par la Porte-Ottomane. Seul le consul général de Russie s'est abstenu.

Après cette visite, le prince Charles de Hohenzollern est parti pour Constantinople.

La *Gazette de Madrid* publie une série de décrets pour la réforme des lois sur l'organisation et les attributions municipales, ainsi que celles ayant trait aux administrations provinciales.

Un décret dissout les députations provinciales actuelles et fixe au 25 novembre les élections pour la nomination de nouvelles députations.

Les considérants de ces décrets portent que les municipalités étaient devenues le pouvoir exécutif des révolutionnaires.

Au banquet offert par le roi des Belges aux tireurs étrangers, Sa Majesté a prononcé le toast suivant :

Messieurs,

« M'inspirant des sentiments de sincère amitié que je porte aux monarques étrangers, et de l'esprit d'union internationale qui a caractérisé nos fêtes, je bois de grand cœur aux souverains dont les pays sont si bien représentés ici. »

Dans une autre allocution aux tireurs français, le roi s'est exprimé ainsi :

« Je suis heureux que les tireurs français soient venus fraterniser avec les nôtres et prendre part à nos fêtes nationales. »

« La Belgique n'a pas oublié ce que la fondation de son indépendance doit à votre grand et généreux pays. Je me félicite de voir la France actuelle nous continuer la même bienveillance et les sympathies des deux peuples répondre si bien aux excellentes relations des deux gouvernements. »

On écrit de Saint-Petersbourg, le 22 octobre :

Le *Wjest*, organe du parti de la noblesse russe, annonce que l'on va procéder à des changements importants dans le personnel des plus hauts cercles administratifs, dans le sens conservateur. Selon le *Wjest*, la *Gazette de Moscou* perdrait son caractère officieux.

L'entrée de la princesse Dagmar dans l'église orthodoxe aura lieu le 24 courant. Les fiançailles du czarovitch avec la princesse Dagmar auront lieu le lendemain 25.

LES OBSÈQUES DE M. TROUVENEL.

Les obsèques de M. Thouvenel ont été célébrées lundi dans l'église de Saint-Sulpice.

La cérémonie avait lieu à midi. Deux heures avant, malgré la pluie qui tombait avec abondance, la place Saint-Sulpice était encombrée par la foule. A onze heures et demie, de nombreuses voitures armoriées arrivaient devant le portail de l'église; les ministres, les sénateurs, les membres du Corps-Législatif, les conseillers d'Etat, les membres du corps diplomatique, allaient occuper les sièges qui leur étaient réservés.

L'église était tendue de noir; de nombreux écussons portaient l'initiale du défunt, sur laquelle se déployait le manteau de sénateur.

Un escadron de dragons escortait le char funèbre. Une compagnie de voltigeurs de la garde formait la haie des deux côtés de l'église.

Le deuil était conduit par M. Cuivillier-Fleury, membre de l'Académie française, et par les deux jeunes fils de M. Thouvenel. On ne pouvait se défendre d'une douloureuse émotion, en voyant ces deux enfants doublement orphelins.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Rouher, ministre d'Etat, M. le comte Walewski, président du Corps-Législatif, M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, et M. de Royer, vice-président du Sénat.

L'Empereur était représenté par un de ses aides-de-camp et un de ses chambellans.

L'assistance était si nombreuse que la vaste nef de l'église avait peine à la contenir. On remarquait MM. Rouher, Fould, marquis de La Valette, Baroche, marquis de Chasseloup-Laubat, maréchal Vaillant, maréchal Randon, Béhic, marquis de Moustier, tous en grand uniforme, ainsi que le comte Walewski, président du Corps-Législatif.

M. le marquis de la Valette, parti de Biarritz avec l'Empereur, et qui devait s'arrêter en Périgord, s'était rendu à Paris tout exprès pour rendre les derniers devoirs à M. Thouvenel, auquel il était lié par une étroite amitié.

Plusieurs sénateurs, absents en ce moment,

étaient également revenus à Paris, pour assister aux obsèques de leur grand référendaire.

M. de Royer conduisait la députation du Sénat, à laquelle s'étaient joints MM. le maréchal Canrobert, le duc de Persigny, le marquis d'Audiffret, le duc de Cambacérès, le comte de Flamarens, le vicomte de la Guéronnière, de Sauley, Leroy de Saint-Arnaud, le comte de Nieuwerkerke, le général Vinoy.

A la tête du conseil d'Etat se trouvaient M. de Parieu, vice-président, et M. le général Allard, président de section.

La cour des comptes, la cour de cassation, la cour impériale, l'académie de Paris, le conseil de préfecture et les divers corps constitués étaient également représentés par des députations.

Le personnel du ministère des affaires étrangères au grand complet, ayant à sa tête son directeur, M. le marquis de Bammerville, M. Faugères, baron de Billing, etc., etc., étaient venus rendre un dernier hommage à l'ancien ministre qui fut leur chef.

Le corps diplomatique était représenté par M. le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse, le commandeur Nigra, ministre d'Italie; les ambassades d'Angleterre, d'Autriche, de Russie, de Turquie, de Perse, d'Espagne, et toutes les légations avaient envoyé également leurs représentants.

Le service a été célébré par M. le curé de Saint-Sulpice.

L'émotion était grande, quand on a vu les deux jeunes fils de M. Thouvenel, conduits par leur oncle, M. Cuivillier-Fleury, s'approcher du cercueil de leur père et y jeter l'eau bénite. Cette cérémonie s'est accomplie au milieu d'un recueillement profond qui témoignait des douloureuses impressions de l'assistance.

Le corps de M. Thouvenel est parti le soir par le chemin de fer de l'Est, pour être transporté dans sa ville natale et reposer à côté de M^{me} Thouvenel, morte il y a deux mois à peine.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie la 21^e liste des souscriptions au bénéfice des inondés.

Le chiffre s'élève à 66,945 fr. 32 c., ce qui met le total général à 1,115,190 fr. 65 c.

— Le nouveau fusil donné aux troupes du camp de Châlons, dit la *Patrie*, est un peu moins long que celui en ce moment en usage dans l'armée française. Il ne pèse que trois kilogrammes; il portera un sabre-baïonnette plus large que l'ancien. Son canon, dont le calibre est de onze millimètres, a quatre rayures hélicoïdales.

Il a donné des vitesses de cinquante coups

en quatre minutes. Dans les rangs, sa moyenne est de dix coups par minute, soldats tirant avec soin peuvent fournir et huit coups par minute. Ces résultats supérieurs à ceux du fusil prussien, l'arme française surpasse à tous égards.

L'adoption du modèle définitif du nouveau fusil a permis de se livrer immédiatement à la confection de l'outillage spécial qui est nécessaire à sa fabrication.

— On lit dans l'*Evènement* :

Un mot sur l'inaction qui frappe en ce moment les ouvriers tisseurs de Lyon.

Ce que nous avons à dire sur ce sujet est de chose; c'est un simple renseignement donné hier dans un salon, à des dames nées, un fabricant de la Croix-Rousse, les métiers ne battent plus depuis bien des temps.

« Il y aurait peut-être un moyen, disaient-elles, non pas de rendre la vie à la fabrique de Lyon, mais du moins d'atténuer l'affreuse détresse qui écrase les pauvres tisseurs. »

« Ce serait que la mode changeât subitement, qu'on renouât absolument aux tisseurs de soie unie, si en vogue depuis un an, qu'on se mit à adopter les étoffes brochées. C'est bien peu de chose, n'est-ce pas? Et pourtant, si ce décret d'élégance était lancé, il produirait immédiatement à la Croix-Rousse un contre-coup qui rendrait la vie à la moitié de la population. »

Ici les dames firent un geste de curiosité crédule. Le négociant continua :

« Et voici pourquoi : La soierie unie n'est que peu de bras. Un ouvrier assis à son métier mène à bonne fin, à lui tout seul, la production entière. En sortant de ses mains, elle est terminée, sauf quelques préparations d'apprêt et de glaçage, — travaux peu importants, — reste, au point de vue du nombre de bras qu'ils exigent.

« Les soieries façonnées, au contraire, nécessitent un travail dix fois plus complet. L'étoffe passe, avant d'être remise au vendeur, par plus de dix ouvriers ou ouvrières, tous ont une spécialité, et ajoutent successivement à l'œuvre commune, un détail que chacun d'eux a la spécialité.

« Il serait trop long de vous énumérer les parts que prennent successivement tous les laborateurs de la soierie brochée, — cette énumération technique serait, de plus, fort intéressante pour vous, mesdames; je la supprime donc.

« En résumé, ce simple revirement de mode et l'adoption immédiate des soieries façonnées, succédant aux soieries unies, ont pour résultat de donner du travail à dix fois plus d'ouvriers. Si, par exemple, cent ouvriers sont à la fabrication dans les conditions actuelles, il en faudrait mille pour suffire à la commande, les conditions étant changées.

— Entrez, messieurs, dit le chasseur.

François Arnould donna la main au maître de Treffieux et au vieux gentilhomme, tandis que Rafinot, au milieu de la chambre, attendait un salut du maître des Sapins.

L'officier, qui était en partie cause de cette réunion improvisée, allait se retirer; mais Rude-aux-Côtes, lui saisissant le bras, dit tout haut :

— Sans vous cette réunion n'aurait pas lieu : restez donc avec nous.

S'adressant ensuite au frère aîné, le chasseur continua :

— Ton frère a su, par le maître de Treffieux, un brave cœur, qui était averti par M. Bléterie, un brave homme, que tu étais entre les pattes de Rafinot, un coquin... C'est de vous que je parle, dit le chasseur à l'usurier, mais ce n'est pas à vous que je m'adresse : tenez-vous donc tranquille.

— Si j'ai été conduit ici pour y être insulté, repartit Rafinot, je vais prendre congé de M. Des Torranches, en m'excusant de l'avoir dérangé.

— Vous vous en irez, tout à l'heure, répliqua d'Hascher; et comme alors personne n'aura plus affaire à vous, aucun de nous ne songera à vous retenir.

François Arnould paraissait anéanti; le maître des Sapins huma lentement une prise et dit, sans regarder personne :

— Asseyez-vous, messieurs...

— Lucien Arnould, reprit d'Hascher, m'a donc chargé de régler les comptes de son frère.

Le vieux gentilhomme, toujours sans regarder personne, sifflait en branlant la tête et battant la mesure avec sa jambe : d'Hascher comprit que le maître des Sapins n'était pas satisfait de cette rencontre dans sa maison.

— Quel lieu mieux choisi pouvais-je prendre pour régler cette affaire? demanda-t-il à M. Des Torranches; n'êtes-vous pas notre conseil partout et tous les jours, et ne devez-vous pas patronner les actes que nous faisons?

— C'est-à-dire sanctionner, par ma présence, vos sottises... interrompit le vieillard.

— D'ailleurs, reprit d'Hascher, à supposer que cette réunion vous gêne, il faut bien maintenant que vous la supportiez.

— Eh! fourche! repartit avec humeur le maître des Sapins, attends donc, pour te fâcher, que je me plaigne... Seulement, si, comme tu le dis, j'ai droit de conseil, j'empêcherai l'étourderie que tu

veux faire en laissant Lucien s'engager pour cet étourneau, dont ce soir encore ma femme et moi nous chantions les vertus.

François Arnould baissa la tête et ne répondit pas.

— Lucien ne doit rien signer, reprit avec autorité le maître des Sapins, à moins qu'il ne soit aussi hébété que son frère... Ce qui pourrait bien être, ajouta le vieillard, par habitude de critiquer l'écrivain.

Cette sortie du vieillard, contre Lucien Arnould, dans un moment pareil, encoléra d'Hascher contre le frère aîné.

— Lucien le rêveur, dit-il en lançant à François un regard sévère; Lucien le songe creux, le prodigue, le faiseur de nouvelles, ne signe que ses livres; il ne signera donc pas d'engagement à Rafinot... Il paiera Rafinot, et moi, chargé par lui de déchirer les billets de son frère, je dirai à son frère : Tu ne dois rien à Lucien Arnould!

— Assez, assez! murmura le frère aîné.

— Vieux, tu as raison, et moi j'ai tort, répliqua le chasseur dont la voix était changée; si Lucien savait ce que je viens de dire et de faire, Lucien me blâmerait, car en me donnant son argent il m'a re-

commandé son frère, et j'ai tourné le couteau de ta plaie.

Un sanglot contenu souleva la poitrine de François Arnould et convulsiona sa gorge. Le frère l'écrivain se leva d'un bond, et se tint immobile comme si l'air lui eût manqué.

D'Hascher lui tendit les bras.

— Allons, c'est bon! dit Rude-aux-Côtes, terminons cette affaire et n'y pensons plus; seulement à l'avenir, quand tu auras un ennui, une peine, songe à ton frère; va chez Rafinot; c'est par lui que s'est levé le soleil de ta famille; place ton cœur sous ses rayons, et les moissons de ta fille seront doublées.

François Arnould ne dit pas un mot; mais assis dans un coin de la chambre, il pleura.

— Le diable va se rendre malade, dit avec émotion le maître des Sapins.

— Non, répondit le chasseur, il paie sa dette à son frère. Laissons-le faire; nous, payons ce qui doit à Rafinot.

Sur un signe de d'Hascher, l'usurier s'avança vers le guéridon de M. Des Torranches.

— Remettez au maître des Sapins les billets que vous lui avez donnés, lui dit avec mépris le chasseur; et

mot *broché* étant substitué au mot uni. Rien de plus.

» Si les femmes élégantes qui donnent à Paris, à la France et à l'Europe entière le mot d'ordre de ce que j'appellerai irrévérencieusement la consigne de la mode, voulaient s'entendre! si elles voulaient décréter que les robes unies doivent céder cet hiver le pas aux robes brochées, il n'en faudrait pas plus pour sauver de la misère une partie de notre population laborieuse que la crise actuelle réduit à vivre en quelque sorte de charité, et se croisant les bras devant ses métiers muets. »

Ainsi parla le négociant et les dames se regardèrent entre elles.

Ce qui ne veut pas dire que le mot d'ordre d'élégance soit donné.

— Voici quelques détails curieux sur les travaux de l'isthme de Suez :

Le nombre des mètres cubes à enlever dans les diverses parties du canal maritime s'élève à 15,907,546. Depuis le commencement des travaux, les déblais ont atteint le chiffre de 202,542 mètres cubes ; il reste donc à exécuter 15,704,704 mètres cubes.

Le chiffre des ouvriers employés sur les trois chantiers est de 2,200, ainsi répartis : 1,500 à Chalouf, 550 dans la plaine de Suez, 550 à la Quarantaine.

Certaines modifications ont eu lieu tout dernièrement dans le tracé des environs de Suez. On est parvenu à contourner un banc de rocher de 800,000 mètres cubes, ce qui établit une économie d'environ 10 millions sur le tracé primitif.

Une décision récente du comité d'ailleurs porté la largeur du canal à 102 mètres sur les parties où le terrain se trouve au-dessous des plus hautes eaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

SESSION DE 1866.

Présidence de M. LOUVET, président.

(Suite).

Le Conseil général vote un crédit de 209,850 fr. 60 c. pour dépenses d'entretien des chemins de grande communication.

Il consacre sur ce crédit 65,700 fr. aux traitements des agents-voyers ; 1,500 fr. à des dépenses diverses ; 4,500 fr. aux salaires de cantonniers ambulants ; ensemble, 71,700 fr. Sur les 139,837 fr. 58 c. restant, et applicables aux travaux, il répartit entre les chemins de grande communication, suivant l'état présenté par sa commission, une somme de 112,700 fr., et il laisse à la disposition de M. le préfet, pour travaux urgents et imprévus, une somme de 27,135 fr. 58 c.

Le Conseil vote un autre crédit de 314,745 fr.

61 c., pour travaux sur les chemins d'intérêt commun. D'après l'avis de sa commission, il répartit entre ces chemins une somme de 200,000 fr., et il laisse à la disposition de M. le préfet une somme de 101,745 francs, tant pour travaux imprévus que pour être distribués en proportion des sacrifices faits par les communes et les particuliers. Il décide en outre qu'un crédit de 10,000 fr. pris sur les fonds du chapitre XXII, § 7, sera distribué par portions égales aux cinq arrondissements pour être employés aux travaux des chemins de petite vicinalité en 1867.

Il arrête que M. le préfet devra rendre compte au Conseil, dans sa prochaine session, de la répartition des différentes sommes dont la distribution lui est confiée.

Frappé des avantages que présente la conversion de la prestation en tâches, sans tenir compte des éléments qui la composent, le Conseil demande que M. le préfet veuille bien faire tous ses efforts pour propager cette habitude parmi les populations.

Un membre appelle l'attention du Conseil général sur la situation faite au point de vue vicinal à quelques localités de la rive gauche de la Loire, entre Gennes et Saint-Remy. La route départementale n° 14, à partir de Gennes, se dirige dans l'intérieur des terres, laissant de côté les villages de Bessé, du Thoureil et de Saint-Maur. Le chemin de grande communication n° 3, qui devait ouvrir un débouché à ces villages a été supprimé en 1850, de sorte qu'ils se trouvent aujourd'hui sans moyen de communication. Un quai de 800 mètres récemment construit au Thoureil est inaccessible aux voitures. L'honorable membre demande que le conseil prie M. le préfet d'ordonner les études d'un chemin d'intérêt commun, dont l'exécution est justement réclamée.

Le Conseil ayant décidé, par mesure générale, en ce qui concerne les chemins d'intérêt commun, qu'il ne serait donné suite à aucune nouvelle demande de classement jusqu'à l'entier achèvement des voies déjà classées, a le regret de ne pouvoir accueillir la proposition de l'honorable membre, telle qu'elle est formulée ; mais il reconnaît qu'elle a été motivée par une situation vraiment exceptionnelle, et il recommande cette affaire pour l'avenir au bienveillant examen de M. le préfet.

Le Conseil, sur la proposition de la troisième commission, maintient, pour 1867, le tarif qui depuis plusieurs années fixe le taux de la conversion en argent des prestations en nature, savoir :

1° journée d'homme,	1 fr. 25 c.
2° — de cheval,	1 25
3° — de bœuf d'attelage,	» 60
4° — de vache,	» 50
5° — d'âne,	» 50
6° — de voiture ou charrette,	1 25

Un membre, au nom de la troisième commission, donne lecture au Conseil du rapport suivant sur le service de la Loire :

« Messieurs,

» L'année dernière, les travaux de la Loire vous ont été exposés avec une rare méthode ; je m'empresse de la suivre, et je vais vous rendre compte successivement :

» 1° Des vœux émis jusqu'à ce jour par le Conseil général et les conseils d'arrondissement et de la suite qui a été donnée à chacun d'eux ;

» 2° Des autres travaux en cours d'exécution ou projetés pour l'amélioration de la navigation sur le fleuve et la défense des rives ;

» 3° De l'état de la navigation ;

» 4° De l'examen des voies et moyens à adopter, pour arriver à donner une satisfaction plus complète aux besoins de la navigation.

« *Vœux du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.*

» 2° Réparation du barrage de Sept-Voies à Saumur.

» M. le préfet annonce dans son rapport la mise à exécution de cette entreprise qui a pour but de réunir, sous les quais de Saumur, toutes les eaux de la Loire lorsqu'elles sont basses, et diminuer les ensablements dans le bras navigable.

» 4° Etablissement d'un port à la boire Quentin, à Saumur.

» M. le ministre des travaux publics a bien voulu, vous le savez, autoriser en principe les travaux à entreprendre pour l'amélioration de la boire Quentin, à Saumur ; mais malgré les instances de M. le préfet, aucun crédit n'a encore été accordé. Votre commission vous propose de renouveler le vœu émis l'année dernière pour que ce projet soit exécuté sans retard.

» 6° Passage d'eau sur la Loire à Montsoreau.

» Toutes les améliorations possibles ont été exécutées à ce passage dont l'insuffisance avait été signalée par le Conseil, dans sa dernière session.

« *Autres travaux en voie d'exécution ou à l'état de projet.*

» 2° La réparation de la levée du Thoureil, à laquelle le département a contribué pour une somme de 2,750 fr. ;

» 4° L'achèvement des travaux de défense de la ville de Saumur contre les inondations : cette importante entreprise, qui peut être considérée comme terminée, aura donné lieu à une dépense totale de 591,264 fr. 18 c., répartie entre l'Etat, le département, la commune et les propriétaires riverains, suivant les bases fixées par le décret du 12 mai 1860 et admises en principe par les intéressés. Le département, qui entre dans cette répartition pour 1/80^{me}, soit 7,390 fr. 90 c., n'a fourni jusqu'à présent

que 3,000 fr., et votre commission, d'accord avec M. le préfet, vous propose de solder le surplus du contingent, en inscrivant au budget de 1867, sous-chapitre XVI, art 1^{er}, une somme de 4,390 fr. 80 c. ;

» 5° La construction d'un port à Cunault, pour laquelle le département a contribué au moyen d'un crédit de 2,750 fr., alloué au budget de 1866.

» La question de la suppression des portes-marinières, Mulot et Morin-Ruelle, à Saumur, reste encore ajournée jusqu'après l'achèvement complet des travaux de défense contre les inondations. L'état actuel des deux portes rend d'ailleurs cet ajournement sans inconvénient sérieux.

» Des banquettes de sûreté vont être établies sur la route départementale n° 14, vis-à-vis le bureau d'octroi de Saumur.

(La suite à un prochain numéro.)

On lit dans le *Moniteur* :

Le général de Waubert de Genlis a terminé sa mission. Toutes les maisons inondées ont reçu sa visite.

Le général emporte les témoignages les plus éclatants de la reconnaissance des populations pour l'Empereur.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* s'exprime ainsi sur le passage à Tours de la famille impériale :

« L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés cette nuit à Saint-Cloud, en parfaite santé.

» Hier, vers huit heures du soir, le train impérial est entré dans la gare de St-Pierre-des-Corps.

» Le général commandant la division et le préfet s'y trouvaient, pour se mettre à la disposition de l'Empereur.

» A l'arrêt du train, Sa Majesté est descendue sur le quai avec le ministre de l'intérieur et les personnes de sa suite. Après avoir serré la main du général et celle du préfet, Sa Majesté s'est informée, avec le plus grand intérêt, des désastres de l'inondation dans notre département. Nous croyons savoir que l'Empereur est sérieusement préoccupé de l'importance des travaux à faire exécuter par son gouvernement pour préserver notre pays du fléau des inondations. M. le préfet, nous assure-t-on, a réclamé avec de vives instances les mesures les plus promptes et les plus énergiques. »

On lit dans le *Publicateur* de la Vendée :

« La pose de la voie ferrée de Nantes à Napoléon approche de notre gare, et tout nous fait supposer que mardi prochain au plus tard, le premier convoi de matériel arrivera en pleine gare, dont les travaux de cet immense corps de bâtiment avancent rapidement, et n'attendent plus, pour recevoir une plus grande impulsion, que les trains de matériel arrivent promptement. Le ballast, dont la dernière couche a été placée à Belleville, il y a peu de jours, ne tardera pas non plus à être terminé jusqu'à notre ville, et si nous en croyons ce qui nous a été affirmé, cette ligne sera livrée définitivement le 31 décembre de cette année. Espérons-le. »

Le service anniversaire pour le général de Lamoricière aura lieu dans l'église du Louroux-Béconnais, sa paroisse, le mardi 30 octobre, à 10 heures précises du matin.

L'évêque d'Angers présidera la cérémonie. Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La nouvelle du *Times* annonçant que l'Espagne a informé la France qu'elle était résolue à soutenir le Pape après le départ des troupes françaises et que cette puissance aurait, en outre, proposé à Vienne, à cet égard, un protectorat commun des puissances catholiques, est absolument fautive.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

vingt mille francs pour dix mille que vous avez prêtés à François Arnould... Vous êtes un gredin, quittez cette maison.

Après le départ de Rafinot, d'Hascher alla s'asseoir près du frère aîné qui sanglotait.

— L'épine est arrachée, dit le chasseur, oublie le mal qu'elle t'a fait.

Mais la douleur chez François débordait.

— Oh ! mon frère ! mon frère !... murmurerait-il en pressant avec désespoir sa tête dans ses mains ; pauvre Lucien ! moi qui, à une autre époque, t'ai abandonné quand tu te débattais avec tant de courage entre les mains de ce misérable... Sans respect pour ton travail, regardant avec dédain le papier que tu noircissais dans tes veilles... laissant à une étrangère le soin de te consoler !... Mère !... pardonne-moi !...

A ce nom de mère, François regarda avec terreur autour de lui ; son œil rencontra le maître de Trefieux, un sentiment de honte lui fit courber la tête : il avait oublié la présence de l'étranger ; mais se redressant aussitôt, allant vers l'officier, se plaçant devant lui sans lui tendre la main, il dit :

— Commandant, vous avez entendu quelquefois le frère aîné s'exprimer sur le frère le plus jeune ; vous voyez aujourd'hui ce que Lucien fait pour moi ;

soyez juge entre nous deux... Mais en donnant à Lucien ce qui appartient à Lucien, toute votre amitié, plaignez-moi ; car je suis grandement malheureux d'avoir méconnu mon frère.

— Si ma main, cordialement tendue vers vous, peut vous consoler un peu, répliqua le jeune comte, voici ma main... et, devant M. Des Torranches, devant d'Hascher, je déclare la donner au digne frère de Lucien Arnould.

— Fourche ! repartit le vieillard, Emile a raison de faire ce qu'il fait, et François n'a pas eu tort de dire ce qu'il a dit... confessons-nous : tous, tant que nous sommes à Ris, chez les jeunes et chez les vieux, il n'y a que cet étourneau de d'Hascher, qui, touchant Lucien Arnould, ait toujours été dans le droit chemin... pour ma part, je reconnais m'être trompé ; et, la dame des Sapins dut-elle être prise après-demain d'une rage de dents, je n'en irai pas moins chez le grand écrivain de nos montagnes.

— Maintenant, dit tout bas le chasseur à M. Des Torranches, vous allez faire porter à souper chez le maître de Trefieux ; je vais conduire Emile jusqu'à son pavillon ; et, lorsque je serai revenu dans votre chambre, votre porte étant close à double tour, vous ouvrirez votre fenêtre.

— Diache ! répliqua le vieux gentilhomme, te mettre en toilette pour accompagner chez moi le malheureux que tu vas y conduire est d'un grand cœur ; tu es un brave enfant. J'avais oublié que cet homme désirait me parler, que peut-il me vouloir ?... son nom m'est inconnu.

D'Hascher sortit avec le commandant et François Arnould. Un peu plus tard, le chasseur revenait par la vigne vers la fenêtre de M. Des Torranches. Un homme, en effet, suivait d'Hascher ; cet homme était Jétiot.

La fenêtre se referma dès que le braconnier fut dans la chambre.

Le maître des Sapins examina un instant l'étranger qui était devant lui. Tout-à-coup le vieillard pâlit ; une ressemblance incontestable venait de frapper le vieux gentilhomme ; sa main frémissante se tendit vers Jétiot, et, dans cette demeure, sur laquelle le silence s'appesantissait de plus en plus, commença le réveil d'une vie qui était un drame terrible.

(La suite au prochain numéro.)

A VENDRE

A L'AMIABLE

Au château de BRÉZÉ,

Le dimanche 4 novembre 1866,
à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES,

PEUPLIERS ET BOUILLARDS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES

COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignées.

1° La coupe du Bois-Choquet, contenant 9 hectares 44 ares 33 centiares.

2° La coupe des Jeunes-Semis-d'Asnières, contenant 4 hectares 3 ares 46 centiares.

3° La petite coupe de la Haye-Double, contenant environ 1 hectare.

4° La coupe de L'Ormeau-des-Tailles, contenant 15 hectares 24 ares 90 centiares.

5° Quarante pieds de peupliers et bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés proche le jardin de la Rivière.

6° Cent trente-neuf pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés autour du marais de la Rivière.

7° Cent pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la partie basse de la coupe du Pont-de-la-Riasse.

8° Cent pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la partie haute de la coupe du Pont-de-la-Riasse.

9° Soixante pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Las.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe de L'Ormeau-des-Tailles, qui est sur la commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil.

A VENDRE
A L'ADJUDICATION

Le 11 novembre 1866, à midi,
A la Madeleine, commune de Cizay,

TROIS COUPES

DE BOIS-TAILLIS

A faire en la Forêt, le Bois-de-la-Chaintre et les Garennes;

Contenant: la première, 11 hectares 92 ares 45 centiares; la deuxième, 3 hectares 98 ares 17 centiares; et la troisième, 9 hectares 24 ares 70 centiares.

Appartenant à M^{me} la baronne de Grandmaison.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GALBRUN. (480)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER
Présentement,

MAISON

Fraichement restaurée,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON,

A l'entrée de la rue Saint-Nicolas, n° 8, anciennement occupée par un commerce de graineterie, et en dernier lieu par un café.

S'adresser à M. LÉPINE-BOURGEOIS, rue de la Comédie, à Saumur. (457)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

A VENDRE
BEAUX PLANTS

DE

PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE

(10,000 pieds de 5 ans).

S'adresser à M. YVON, entrepreneur des fumiers de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur. (481)

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
Américaines.

A. MARLOTEAU,

Rue des Poëliers, à Angers.

Avec la machine nouvelle, on peut faire tous les travaux que l'on faisait autrefois avec les machines de 250 francs.

Prix: 80 francs.

Marchant à la main, se transportant sur n'importe quelle table.

Montée sur un très-joli guéridon, fonctionnant au pied.

Prix: 130 francs.

Beaucoup de personnes, mal renseignées sur les machines à coudre, ou n'ayant aucune connaissance des progrès opérés depuis quelques années par la Maison Américaine de M. Ch. B. Goodwin, croient encore bien faire en achetant des systèmes Howe et autres, qui, aujourd'hui, n'ont plus leur raison d'être, car les machines de la Maison Américaine les surpassent en vitesse, légèreté, beauté de travail et modicité de prix; les réparations sont moins coûteuses et promptement faites.

Je m'engage, pour toutes machines sortant de ma Maison, à les rendre de suite, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures. (489)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine

UNE MAISON

Avec jardin, remise à deux voitures et écurie à deux chevaux, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU. (482)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

AVIS

Les créanciers du sieur GUICHARD, ancien marbrier, sont priés de faire parvenir, le plus tôt possible, à M^e LEROUX, notaire, la note détaillée de ce qui leur est dû. (490)

ON DEMANDE UN GARDE au château de Salvert, commune de Neuillé. (491)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LES PLUS BEAUX FRUITS

Jolie brochure in-12 (3^{me} édition), par E. FLAMENT, membre des principales Sociétés horticoles de la France et de l'Etranger.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE :

§ 1^{er}. **Abricotiers.** Description des espèces les plus remarquables pour leur précocité. — Variétés nouvelles très-remarquables et récemment introduites en Europe; usage, etc.

§ 2. **Cerisiers.** Nomenclature des cerisiers les plus beaux et les plus productifs. Observations sur des espèces vantées à tort par quelques pépiniéristes. — Description d'une variété précoce, plus grosse qu'un œuf de pigeon, et qui ne se trouve que dans quelques pépinières.

§ 3. **Pruniers.** Les meilleures espèces connues; leur usage. — Quelques nouveautés du plus grand mérite. — Une espèce monstrueuse, etc.

§ 4. **Pêchers.** Iconographie générale des plus belles et des meilleures pêches. — Quelques espèces nouvelles extrêmement recommandables. — Variétés très-précoces, et variétés très-tardives. — Un très-beau brugnion trop peu cultivé, etc., etc.

§ 5. **Poiriers.** Description et classification les plus complètes des meilleures poires connues. — Mention spéciale est faite d'une espèce nouvelle pesant 1 kilogr. 500 grammes, fruit fondant (magnifique découverte). La vérité sur quelques espèces très-répandues.

§ 6. **Pommiers.** Les plus belles et les plus précieuses pommes, *Belle et Bonne*, pomme ainsi nommée pour sa beauté et sa grosseur (1 kil. 500), qui lui ont valu une récompense à la belle exposition de Saint-Omer. (Exhibition par l'auteur du présent ouvrage.)

§ 7. **Vignes.** Les meilleurs raisins de table. — Espèces très-précoces à cultiver en espalier, au midi. — Une variété à fruits d'une grosseur prodigieuse.

Cette brochure, nouvelle dans son genre, est indispensable à toute personne qui possède ou veut créer un jardin fruitier. Les jardiniers, les horticulteurs et pépiniéristes la consulteront avec fruit pour les prochaines plantations, et pour se renseigner sur les nombreux synonymes usités en Arboriculture.

Cet opuscule est expédié franco, par retour du courrier, contre l'envoi d'un mandat sur la poste de 1 fr. 80 à l'auteur, M. FLAMENT, rue des Agaches, 9, à ARRAS (Pas-de-Calais). — (On ne reçoit pas de timbres-poste). — Ecrire de suite, car la présente édition est presque entièrement épuisée.

MONITEUR DES TRIBUNAUX

CIVILS, CRIMINELS, ADMINISTRATIFS, DE COMMERCE ET DE PAIX

(Bulletin des Tribunaux et Moniteur des Tribunaux réunis)

BULLETIN DU CONSEIL D'ÉTAT ET DE LA COUR DE CASSATION

Rédigé par MM.

P.-A.-F. MALAPERT, H. MOULIN, DELSOL, FERNAND DESPORTES,
PERROT DE CHAUMEUX, CLAUDEL DE COUSSERGUES, ERNEST GAMESCASSE, EDGAR DEMANGE,
BONNEVILLE DE MARSANGY, DE VERDIÈRE, CASIMIR PRUNIÈRES, HENRI AMELINE,
GEORGES LE CHEVALIER, DELACOURTIE,

Avocats à la Cour impériale de Paris,

AVEC LE CONCOURS DE MM.

V. CALMÈTES, conseiller à la Cour de cassation; BLANCHÉ, avocat général à la Cour de cassation, DESMAZE, conseiller à la Cour de Paris; V. ARAGON, président à la Cour de Montpellier; LESPINASSE, premier avocat général à la Cour de Pau; CHOPPIN D'ARNOUVILLE, premier avocat général à la Cour de Montpellier; PARINGAULT, professeur honoraire à la Faculté de droit de Nancy,

ET LA COLLABORATION DE MM.

Émile OLIVIER, avocat, député de la Seine; — MOURLON, avocat, docteur en droit; — Émile DURIER, avocat à la Cour de Paris; — CHAIX-D'EST-ANGE, avocat à la Cour de Paris; — DOMMANGET, avocat à la Cour de Metz, ancien bâtonnier, doyen de l'ordre; — J. BAUBY, docteur en droit, juge au Tribunal civil de Perpignan; — BÉDARRIDES, avocat à la Cour d'Aix; — TOURANGIN DES BRISSARDS, juge d'instruction à Issoudun; — Albert PELLERIN, substitut près le Tribunal d'Alençon; — L.-A. EYSSAUTIER, docteur en droit, juge au Tribunal de Montélimart; — Edmond MARTIN (de Caen), juge près le Tribunal civil de Pont-l'Évêque; — Tiburce SAUVÉ, procureur impérial à Montmorillon (Vienne); — J.-E. LASSERRE, avocat à la Cour de Pau; — Paul LEMARCIS, avocat à la Cour de Rouen; — Eugène DELASALLE, avocat à la Cour de Caen; — BRILLAUD-LAUJARDIÈRE, avocat à Nantes; — PICHON, avocat à Vannes, ancien bâtonnier; — Gervais ROBIN, avocat à Cognac; — Paul SENES, avocat à Marseille; — A. THIOT-VARENNE, avocat à la Cour de Bourges; — Amédée SIBIRE, avoué de première instance, suppléant du juge de paix du 14^e arrondissement de Paris; — DELATTRE, avocat à la Cour de Paris; — Lefebvre de MAUREPAS, vérificateur de l'enregistrement; — André ROUSSELLE, avocat à la Cour de Paris.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche. — 2 cahiers de 16 pages chacun, à 2 colonnes.

Abonnement annuel: 16 francs.

Le but de ce Recueil, qui est à sa onzième année d'existence, est de suppléer à la lacune regrettable qui existe entre les grands recueils mensuels, qui n'ont pas assez d'actualité et dont les cahiers sont trop volumineux pour être lus instantanément, et les journaux quotidiens de droit, qui ne donnent que très-peu de doctrine et de jurisprudence.

Le *Moniteur des Tribunaux* a repris depuis quelque temps une force toute nouvelle, sous l'impulsion d'une habile et consciencieuse rédaction.

S'occupant tout spécialement de la jurisprudence pratique et usuelle, MM. les JUGES DE PAIX, MM. les NOTAIRES, et MM. les AVOCATS, y trouvent les matières qui doivent les intéresser.

Tous les jeudis le journal contient une Etude bibliographique sur les ouvrages de droit.

On s'abonne à Saumur au bureau de l'Echo saumurois.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 OCTOBRE.			BOURSE DU 24 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 90	» 05	» »	68 86	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	97 »	» »	» »	97 95	» »	» 05
Obligations du Trésor.	462 50	» »	» »	462 50	» »	» »
Banque de France.	3600 »	» »	» »	3600 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1370 »	» »	» »	1370 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	613 75	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit industriel.	670 »	» »	» »	670 »	» »	» »
Crédit Mobilier.	630 »	2 50	» »	625 »	» »	5 »
Comptoir d'esc. de Paris.	890 »	» »	» »	882 50	2 50	» »
Orléans (estampillé).	871 25	» »	» »	866 25	» »	5 »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1182 50	5 »	» »	1175 »	» »	7 50
Est.	550 »	1 25	» »	547 50	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	920 »	» »	2 50	920 »	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	583 75	5 »	» »	580 »	» »	3 75
Ouest.	557 50	2 50	» »	561 25	3 75	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1570 »	» »	» »	1585 »	15 »	» »
Canal de Suez.	365 »	6 25	» »	365 »	» »	» »
Transatlantiques.	521 25	1 25	» »	517 50	» »	3 75
Emprunt italien 5 0/0.	56 46	» 55	» »	55 90	» »	50 »
Autrichiens.	387 50	8 75	» »	383 75	» »	3 75
Sud-Autrich.-Lombards.	418 75	» »	1 25	413 75	» »	5 »
Victor-Emmanuel.	76 »	2 »	» »	77 »	1 »	» »
Romains.	63 »	» »	1 »	63 75	» »	75 »
Crédit Mobilier Espagnol.	346 25	» »	» »	345 »	» »	1 25
Saragosse.	135 »	1 25	» »	138 »	3 »	» »
Séville-Xérès-Séville.	27 »	» »	» »	27 »	» »	» »
Nord-Espagne.	105 »	1 »	» »	106 »	1 »	» »
Compagnie immobilière.	380 »	5 »	» »	380 »	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	312 50	» »	» »	312 50	» »	» »
Orléans.	308 »	» »	» »	308 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	306 25	» »	» »	306 50	» »	» »
Ouest.	305 75	» »	» »	306 »	» »	» »
Midi.	305 50	» »	» »	305 75	» »	» »
Est.	307 75	» »	» »	308 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.